

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DIPLÔME NATIONAL D'ŒNOLOGUE

Le Ministre de l'Éducation nationale et le Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi n° 55-308 du 19 mars 1955 relative à la protection du titre d'œnologue;

Vu l'arrêté du 27 mai 1982 fixant les programmes d'enseignement et les modalités de l'examen en vue du Diplôme national d'œnologue;

Vu le certificat d'aptitude au Diplôme national d'œnologue accordé le 28.06.1993, par le jury de l'UNIVERSITÉ TOULOUSE III

à M. ademoiselle ROBERTY Isabelle

né à MARSEILLE, département des BOUCHES DU RHONE, le 11 janvier 1967

Donnent par les présentes à M. ademoiselle ROBERTY Isabelle, le Diplôme national d'œnologue.

Fait à Paris, sous le sceau du Ministre de l'Éducation nationale et du Ministre de l'Agriculture,

Le 27 MAI 1994 19

Pour le Ministre de l'Éducation nationale :

Le Directeur des Enseignements supérieurs,

Pour le Ministre et par délégation

Le Sous-Directeur  
des Formations, Initiale et Continue



Sylvie FRANÇOIS

Signature de l'Impétrant :

Pour le Ministre de l'Agriculture :

Le Directeur général de l'Enseignement des études et de la Recherche,



L'ADMINISTRATEUR CIVIL

Y. CLEC'H

Enregistré au Ministère de l'Éducation nationale  
et au Ministère de l'Agriculture  
sous le N° 31-III-24 NR